

CPES - ESCAGI

CONCOURS DE MASSEUR – KINESITHERAPEUTE

La Profession : Le Masseur-Kinésithérapeute traite les organes, muscles ou tissus par massages, exécution de mouvements de gymnastique médicale, emploi d'agents physiques ou utilisation d'appareils spéciaux. Il exerce sur prescription médicale dans un but thérapeutique, et sans prescription dans un but esthétique, hygiénique ou sportif.

Le Concours : Le concours est ouvert aux bacheliers, ou aux titulaires d'un diplôme équivalent. Il permet d'entrer dans des écoles publiques ou agréées. Les études durent 3 ans et sont sanctionnées par un Diplôme d'Etat.

L'obtention de ce Diplôme permet l'exercice d'une profession paramédicale (ou la poursuite d'études complémentaires), soit dans le secteur hospitalier, public ou privé, soit en qualité de professionnel libéral.

Le concours est organisé en trois épreuves : Biologie (1 h 30), Physique (1 heure) et Chimie (une demi-heure).

Les Enseignements : Ils commencent le deuxième lundi de septembre et sont consacrés à l'étude du programme jusqu'à la fin du mois de février. Le mois de mars permet des révisions approfondies avant les premiers concours, qui commencent en Mars.

Les Horaires : Chaque semaine, les cours comportent 26 heures, à savoir 13 heures de Biologie, 8 heures de Physique et 5 heures de Chimie. Ces horaires sont réduits en Avril et Mai. Les cours servent alors à refaire avec les professeurs les divers sujets qui ont été posés dans les différentes villes en revoyant les notions indispensables. *Les sections ont en moyenne 25 étudiants.*

Contrôle Continu : Les enseignements sont complétés par des « Concours Blancs » ou Devoirs Surveillés hebdomadaires de 3 heures dans chacune des matières et dans les conditions de durée et de difficulté du concours. En outre, les professeurs donnent de nombreux devoirs à effectuer à la maison, et corrigés à l'Ecole.

Un travail négligé ou des résultats manifestement insuffisants peuvent être sanctionnés par l'exclusion, décidée par la Direction Pédagogique.

Tarif : 3200.00 euros pour 785 heures d'encadrement pédagogique et de Contrôle Continu.

Nota : Le programme des épreuves de Physique, Chimie et Biologie correspond aux programmes de ces disciplines dans les classes de première et terminale, série Scientifique.

L'obtention du BAC S est une condition indispensable.

CPES - ESCAGI

REFORME DES ETUDES MEDICALES

Les Facultés de Médecine de Marseille ont arrêté le principe d'inclure dans la première année de Médecine la sélection des candidats aux professions de Masseur-Kinésithérapeute et de Sage-femme.

Pour l'année universitaire, chacune des deux facultés (Timone et Hôpital Nord) propose un certain nombre de places destinées à :

- concours de Médecine,
- concours de Chirurgie Dentaire,
- concours de Masseur-Kinésithérapeute,
- concours de Sage-femme

Les étudiants désirant poursuivre les études de Masseur-Kinésithérapeute et de Sage-femme auront donc le choix entre deux voies distinctes :

- **préparer le concours des Ecoles de Marseille dans le cadre de cette première année commune ;**
- **préparer le concours d'autres Ecoles, qui ont souhaité demeurer en dehors de cette première année commune (dans une quinzaine de villes).**

Il convient donc de connaître les conditions d'exigence de chacune de ces deux voies, afin d'effectuer le choix le plus en rapport avec les capacités des candidats.

En se référant au niveau des élèves de classes terminales, la distinction suivante peut être faite :

- les candidats reçus au concours de PCEM (premier cycle des études médicales) sont en général des élèves qui avaient obtenu une moyenne générale d'environ 13 ou 14 sur 20 en terminale ;
- les candidats reçus au concours de Masseur-Kinésithérapeute et de Sage-Femmes sont en général des élèves qui avaient obtenu une moyenne générale d'environ 11 ou 12 sur 20 en terminale.

.../...

La voie de la première année commune de PCEM semble donc préférable pour les étudiants ayant une importante capacité de travail, qui seront sélectionnés sur un nombre important de matières (11) évaluées principalement au moyen de QCM très précis (Questionnaire à Choix Multiple).

La voie du concours spécifique semble préférable pour les étudiants possédant un bon niveau scolaire en Physique, Chimie et Biologie (programmes de Première et Terminale S), qui peuvent être sélectionnés soit sur des épreuves en QCM, soit sur des épreuves rédactionnelles (de type baccalauréat), selon les écoles des villes auxquelles ils souhaitent postuler, sachant qu'un candidat peut aisément passer une dizaine de concours (de mars à juin).

Le CPES ESCAGI prépare depuis de nombreuses années l'ensemble de ces concours, avec des taux de réussite qui les placent parmi les meilleurs centres de préparation aux Concours de Santé en France.

Dans chacun de nos deux établissements, les enseignements sont assurés par des professeurs réputés et expérimentés, qui dispensent leurs cours et conseils à des groupes dont l'effectif est strictement limité :

,

- 25 étudiants par groupe en Infirmiers (ères) et Orthophonie,
- 30 étudiants par groupe dans les autres concours paramédicaux.

Il est donc prudent de réserver sa place dans les meilleurs délais pour être assuré de pouvoir disposer d'une préparation réputée pour la qualité de ses enseignements et l'importance de ses taux de réussite aux concours préparés.

CPES ESCAGI

Devenir Kiné, quelle voie choisir ?

L'accès en IFMK (Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie) est déterminé par un concours d'entrée, organisé par chacun des instituts, qui se déroule en 3 épreuves (physique, chimie et biologie) portant sur le programme des classes de Première et Terminale S.

Depuis une dizaine d'années, divers IFMK (Lyon, Bordeaux, Nice, Dijon, Toulouse, Marseille...) confient aux facultés de médecine le soin de recruter leurs futurs étudiants.

Les candidats s'inscrivent ainsi en PCEM (Premier Cycle d'Etudes Médicales) et passent les épreuves du concours de fin de première année. En fonction de leur classement de fin d'année (avec quelques variantes, selon les facultés), les étudiants reçus peuvent accéder soit en 2^{ème} année de Médecine, soit en 2^{ème} année de Chirurgie Dentaire, soit en Institut de Kinésithérapie (ou encore en Ecole de Sage Femme ou d'Ergothérapie).

Cependant, il demeure une douzaine d'Instituts qui ont décidé de conserver leur concours d'entrée indépendant (voir liste au verso). Il est à remarquer que tous les concours sont organisés en application d'une réglementation unique : ils portent donc tous sur le même programme, ce qui permet aux candidats sérieux d'en passer plusieurs (5 ou 6 en moyenne) et de multiplier ainsi leurs chances. Ce qui n'est pas possible en faculté de médecine.

L'étudiant de la région PACA désirant devenir Masseur-Kinésithérapeute a donc un choix à effectuer : s'inscrire en PCEM en faculté de Médecine à Marseille pour tenter d'intégrer l'IFMK de Marseille (et seulement celui-ci) ou bien s'inscrire en prépa-kiné* pour préparer les concours d'entrée des écoles demeurées en dehors de la filière du PCEM.

Ce choix peut s'avérer décisif, car les niveaux d'exigence pour réussir en PCEM et aux concours Kiné indépendants sont tout à fait différents. Pour permettre à chacun de faire le choix qui lui sera le mieux adapté, il convient de préciser ces "niveaux d'exigence".

Un élève de classe prépa-Kiné (du moins au CPES ESCAGI) suit environ 25 à 30 heures de cours par semaine et travaille en moyenne 3 à 4 heures chez lui, chaque jour (et ceci 5 à 6 jours par semaine) soit un total hebdomadaire d'environ 45 à 50 heures. Ce rythme, supérieur à celui des étudiants de la plupart des facultés, est en fait comparable à celui des étudiants inscrits en IUT.

Un étudiant en PCEM suit une vingtaine d'heures de cours par semaine (et 5 à 6 heures de TP ou TD) et travaille en moyenne 4 à 6 heures par jour, chez lui (et ceci, 6 à 7 jours par semaine...) ce à quoi il convient d'ajouter des cours de soutien dans tout ou partie des matières du concours, pour environ 5 à 10 heures chaque semaine. Le total du temps consacré à la préparation du concours représente donc environ 55 à 60 heures hebdomadaires, ce qui correspond au rythme des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles : Math Sup, Khâgne, HEC ou Vêto, par exemple.

** Depuis 10 ans, les "candidats libres" c'est à dire n'ayant pas suivi de prépa représentent en effet moins de 1% des reçus intégrés chaque année par les diverses écoles.*

Il s'agit là de moyennes, observées parmi les candidats reçus durant les 3 années précédentes, et qui peuvent être considérées comme correspondant à "des rythmes de travail de référence".

En conclusion, un candidat Kiné qui ne souhaiterait pas suivre le rythme d'une classe de Math Sup doit plutôt s'orienter vers les concours indépendants, toujours organisés par environ la moitié des écoles de Kiné (en sachant qu'il pourra passer le concours de plusieurs écoles : 6 à 8 en général), alors que le candidat se sachant capable de fournir un travail beaucoup plus important pourra s'orienter vers le concours du PCEM (quitte à modifier son choix ultérieurement, et à se réorienter alors vers la voie des concours indépendants).

En outre, il convient de savoir que les matières enseignées dans une prépa kiné permettent de passer également plusieurs autres concours (podologue, manipulateur en électroradiologie médicale, voire ergothérapeute) ce qui accroît les chances de réussite en fin d'année de prépa.

Liste des IFMK accessibles par la voie des concours indépendants :

- ADERF, 107 rue de Reuilly, 75012 Paris
- Etablissement Privé d'Enseignement Supérieur en Masso-Kinésithérapie et en Pédicurie-Podologie (ASSAS), 56 rue de l'Eglise, 75015 Paris
- CERRF, 7 rue Danielle Casanova, 93200 Saint Denis
- Ecole Française de Massothérapie, 68 rue du Commerce, 75015 Paris
- EFOM - Ecole Boris Dolto, 118 bis rue de Javel, 75015 Paris
- ESMKP (Ecole Supérieure de Masseurs Kinésithérapeutes et Pédicures), 17 rue de Liège, 75009 Paris
- Institut de Formation en Masso Kinésithérapie de Basse Normandie, 25 rue de Balzac, 61002 Alençon
- Institut de Formation en Masso Kinésithérapie de Berck, 2 avenue du Phare, 62605 Berck sur Mer
- Instituts de Formation en Podologie, Ergothérapie et Kinésithérapie, 2 rue Henri Le Guilloux, 35033 Rennes
- Institut de Formation en Masso Kinésithérapie de la Croix Rouge Française, 8 rue Emile Zola, 87100 Limoges
- Institut de Formation en Masso Kinésithérapie, Hôpital Saint Eloi, 2 avenue Bertin Sans, 34295 Montpellier
- Ecole de Masso Kinésithérapie et de Pédicurie, 54 rue de la Baugerie, 44230 Saint Sébastien sur Loire
- Institut de Formation en Masso Kinésithérapie de l'AP-HP, 2 rue Ambroise Paré, 75475 Paris
- Institut de Formation en Kinésithérapie du CHU, La Meynard, 87200 Fort de France

Soit 14 écoles

CPES - ESCAGI

CONCOURS DE MANIPULATEUR EN ELECTRO RADIOLOGIE MEDICALE

La Profession : Le Manipulateur en électroradiologie médicale effectue les préparatifs nécessaires à l'application de radiations ionisantes et procède à l'exposition du patient à ces radiations, utilisées à des fins de diagnostic ou de traitement.

Le Concours : Le concours est ouvert aux bacheliers, ou aux titulaires d'un diplôme équivalent. Il permet d'entrer dans des écoles publiques ou agréées. Les études durent 3 ans, et sont sanctionnées par un Diplôme d'Etat.

L'obtention du Diplôme permet l'exercice d'une profession paramédicale (ou la poursuite d'études complémentaires), dans le secteur hospitalier, public ou privé.

Le concours est organisé en deux épreuves : Biologie (1h30), Physique/Chimie : (1h30).

Les Enseignements : Ils commencent le deuxième lundi de septembre et sont consacrés à l'étude du programme jusqu'à la fin du mois de février. Le mois de mars permet des révisions approfondies avant les premiers concours qui commencent en Mars.

Pour permettre aux étudiants de passer un nombre suffisant de concours, ces horaires sont réduits en Avril, Mai et Juin. Les cours servent alors à refaire avec les professeurs les divers sujets qui ont été posés dans les différentes villes, en revoyant une nouvelle fois les notions indispensables. *Les sections comprennent en moyenne 25 étudiants.*

Les Horaires : Chaque semaine, les cours comportent 26 heures, à savoir 13 heures de Biologie, 8 heures de Physique et 5 heures de Chimie.

Contrôle Continu : Les enseignements sont complétés par des « Concours Blancs » ou Devoirs Surveillés hebdomadaires de 3 heures, effectués au CPES-ESCAGI dans les conditions de durée et de difficulté des concours. En outre, les professeurs donnent de nombreux devoirs à effectuer à la maison, et corrigés à l'Ecole.

Un travail négligé ou des résultats manifestement insuffisants peut être sanctionnés par l'exclusion, décidée par la Direction Pédagogique.

Tarif : 4520 euros pour 825 heures d'encadrement pédagogique *et* de Contrôle Continu.

<p>Nota : Le programme des épreuves de Physique, Chimie et Biologie correspond aux programmes de ces disciplines dans les classes de première et terminale, série Scientifique. Sans être une condition indispensable, l'obtention d'un bac S représente un avantage certain.</p>
--

CPES - ESCAGI

CONCOURS DE PODOLOGUE

La Profession : Le Podologue traite directement dans un but thérapeutique les affections du pied. Il assure également le traitement de certaines pathologies, sur ordonnance médicale.

Le Concours : Le concours est ouvert aux bacheliers, ou aux titulaires d'un diplôme équivalent. Il permet d'entrer dans des écoles publiques ou agréées. Les études durent 3 ans, et sont sanctionnées par un Diplôme d'Etat.

Le concours comprend une seule épreuve, de 2 heures de biologie.

L'obtention de ce Diplôme permet l'exercice d'une profession paramédicale (ou la poursuite d'études complémentaires), soit dans le secteur hospitalier, public ou privé, soit en qualité de professionnel libéral.

Les Enseignements : Ils commencent le deuxième lundi de septembre et sont consacrés à l'étude du programme jusqu'à la fin du mois de février. Le mois de mars permet des révisions approfondies avant les premiers concours, qui commencent en Mars ou en Avril.

Les horaires sont réduits en Avril et Mai.

Les sections comprennent en moyenne 25 étudiants.

Les Horaires : Chaque semaine, les cours comportent 13 heures de Biologie.

Contrôle Continu : Les enseignements sont complétés par des « Concours Blancs » ou Devoirs Surveillés hebdomadaires de 2 heures, effectués au CPES-ESCAGI dans les conditions de durée et de difficulté des concours. En outre, les professeurs donnent de nombreux devoirs à effectuer à la maison, et corrigés à l'Ecole.

Un travail négligé ou des résultats manifestement insuffisants peuvent être sanctionnés par l'exclusion, décidée par la Direction Pédagogique.

Tarif : 2600 euros pour 410 heures d'encadrement pédagogique et de Contrôle Continu.

<p>Nota : Le programme de Biologie correspond au programme de cette discipline dans les classes de première et terminale, série Scientifique. Sans être une condition indispensable, l'obtention d'un bac S représente un avantage certain.</p>
--

CPES - ESCAGI

CONCOURS DE PSYCHOMOTRICIEN

La Profession : Le Psychomotricien traite, sur prescription médicale, les troubles psychomoteurs tels que retard du développement psychomoteur, débilité motrice, incoordination, instabilité, inhibition ou troubles sensoriels. Il met en œuvre des thérapeutiques faisant intervenir le corps dans l'action : expression gestuelle, relaxation neuromusculaire, technique de rythme, etc....

L'obtention de ce Diplôme permet l'exercice d'une profession paramédicale (ou la poursuite d'études complémentaires), soit dans le secteur hospitalier, public ou privé, soit en qualité de professionnel libéral.

Le Concours : Le concours est ouvert aux bacheliers, ou aux titulaires d'un diplôme équivalent. Il permet d'entrer dans des écoles publiques ou agréées. Les études durent 3 ans, et sont sanctionnées par un Diplôme d'Etat.

Le concours est organisé en 2 épreuves : Biologie (2 heures) et Français (2 heures).

Les Enseignements : Ils commencent le deuxième lundi de septembre et sont consacrés à l'étude du programme jusqu'à la fin du mois de février. Le mois de mars permet des révisions approfondies avant les premiers concours, qui commencent en Avril.

Pour permettre aux étudiants de passer un nombre suffisant de concours, ces horaires sont réduits en Avril, Mai et Juin. Les cours servent alors à refaire avec les professeurs les divers sujets qui ont été posés dans les différentes villes, en revoyant une nouvelle fois les notions indispensables.

Les sections comprennent en moyenne 20 étudiants.

Les Horaires : Chaque semaine, les cours et contrôles comportent 20h, réparties comme suit :

Biologie	:	13 heures
Français	:	3 heures
Concours Blancs ou Devoirs Surveillés	:	4 heures

Contrôle Continu : Les enseignements sont complétés par des « Concours Blancs » ou Devoirs Surveillés hebdomadaires de 4 heures, effectués au CPES-Escagi, dans les conditions de durée et de difficulté des concours. En outre, les professeurs donnent de nombreux devoirs à effectuer à la maison, et corrigés à l'Ecole.

Un travail négligé ou des résultats manifestement insuffisants peuvent être sanctionnés par l'exclusion, décidée par la Direction Pédagogique.

Tarif : 3.400 euros pour 580 heures d'encadrement pédagogique et de Contrôle Continu.

CPES – ESCAGI

CONCOURS D'ERGOTHEPEUTE

La Profession : L'ergothérapeute rééduque les troubles moteurs ou psychiques de ses patients par l'organisation d'activités manuelles et de jeux, visant à l'apprentissage ou au ré-apprentissage des gestes usuels. Il exerce sur prescription médicale dans un but thérapeutique.

Le Concours : Le concours est ouvert aux bacheliers, ou aux titulaires d'un diplôme équivalent. Il permet d'entrer dans des écoles publiques ou agréées. Les études durent 3 ans et sont sanctionnées par un Diplôme d'Etat.

L'obtention de ce Diplôme permet l'exercice d'une profession paramédicale (ou la poursuite d'études complémentaires), soit dans le secteur hospitalier, public ou privé, soit en qualité de professionnel libéral.

Le concours est organisé en trois épreuves : Biologie/Physique (1 heure) , contraction de texte (1 heure) et tests psychotechniques (1 heure).

Les Enseignements : Ils commencent le deuxième lundi de septembre et sont consacrés à l'étude du programme jusqu'à la fin du mois de février. Le mois de mars permet des révisions approfondies avant les premiers concours, qui commencent en Avril.

Les sections comprennent en moyenne 25 étudiants.

Les Horaires : Chaque semaine, les cours comportent 26h, à savoir 13 heures de Biologie, 8 heures de Physique, 2 heures de français et 3h de tests psychotechniques.

Pour permettre aux étudiants de passer un nombre suffisant de concours, ces horaires sont réduits en Avril, Mai et Juin. Les cours servent alors à refaire avec les professeurs les divers sujets qui ont été posés dans les différentes villes, en revoyant une nouvelle fois les notions indispensables.

Contrôle Continu : Les enseignements sont complétés par des « Concours Blancs » ou Devoirs Surveillés hebdomadaires de 3 heures, effectués au CPES-ESCAGI dans les conditions de durée et de difficulté des concours. En outre, les professeurs donnent de nombreux devoirs à effectuer à la maison, et corrigés à l'Ecole.

Un travail négligé ou des résultats manifestement insuffisants peuvent être sanctionnés par l'exclusion, décidée par la Direction Pédagogique.

Tarif : 4600.00 euros pour 825 heures d'encadrement pédagogique et de Contrôle Continu.

CPES - ESCAGI

CONCOURS DES INSTITUTS de FORMATION en SOINS INFIRMIERS.

La Profession : L'Infirmier/infirmière donne habituellement des soins sur prescription ou conseil médical, ou bien en application du rôle propre qui lui est dévolu. En outre, il/elle participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation de la santé et de formation.

Le Concours : Le concours est ouvert aux bacheliers, ou aux titulaires d'un diplôme équivalent. Il permet d'entrer dans des écoles publiques ou agréées. Les études durent 3 ans, et sont sanctionnées par un Diplôme d'Etat. Celui-ci permet l'exercice d'une profession paramédicale (ou la poursuite d'études complémentaires), soit dans le secteur hospitalier, public ou privé, soit en qualité de professionnel libéral.

Les Enseignements : Ils commencent le troisième lundi de septembre et sont consacrés à l'étude du programme jusqu' à la fin du mois de février. Le mois de mars permet des révisions approfondies avant les premiers concours, qui commencent en Avril. *Les sections comprennent en moyenne 20 à 25 étudiants.*

Pour permettre aux étudiants de passer un nombre suffisant de concours, ces horaires sont aménagés en Avril, Mai et Juin. Les cours servent alors à refaire avec les professeurs les divers sujets qui ont été posés dans les différentes villes (en revoyant une nouvelle fois les notions indispensables) et à préparer plus activement les épreuves orales.

Les Horaires : Chaque semaine, les cours et contrôles comportent 22.5 heures réparties comme suit :

. Culture Générale : Problèmes Sanitaires et Sociaux (Cours et Exposés), Analyse de l'Actualité :	9 heures
. Tests Psychotechniques : - Aptitude numérique et logique :	3 heures
- Aptitude verbale :	1.5 heures
. Travail Dirigé : Analyse de la presse écrite et audiovisuelle :	3 heures
. Méthodologie des techniques d'entretien :	1.5 heures
. Concours Blancs et devoirs surveillés :	4.5 heures

Le Contrôle Continu : Les enseignements sont complétés par des « Concours Blancs » ou Devoirs Surveillés hebdomadaires de 4 heures, effectués au CPES-ESCAGI dans les conditions de durée et de difficulté des concours. En outre, les professeurs donnent de nombreux devoirs à effectuer à la maison, et corrigés à l'Ecole.

Un travail négligé ou des résultats manifestement insuffisants peut être sanctionnés par l'exclusion décidée par la Direction Pédagogique.

Préparation à l'oral : Quatre épreuves orales sont organisées entre décembre et mai, dans les conditions du concours : jury composé de 3 personnes, un enseignant, un infirmier en exercice et un psychologue. Les étudiants sont interrogés sur des sujets d'annales tirés au sort ou des thèmes d'actualité, et sur leur motivation et connaissance de la profession.

Documentation : Les élèves ont à leur disposition une abondante documentation indispensable à la préparation du concours : Presse d'actualité, Presse spécialisée, Encyclopédie Multi-média, Ouvrages de référence ou Documents Vidéo.

Stage d'Observation : Un stage de trois jours en structure hospitalière ou en cabinet libéral est organisé durant l'une des périodes de congés de Toussaint ou de février. Il permet de mieux connaître les spécificités et contraintes de la Profession, et de structurer les motivations des candidats, **point souvent capital de l'oral d'admission.**

Tarif : 3400.00 euros pour 650 heures d'encadrement pédagogique et de Contrôle Continu.

*L'admission au CPES-ESCAGI est subordonnée à un examen du dossier par l'un des membres de la Direction Pédagogique.
En cas d'hésitation, il pourra être demandé un entretien complémentaire.
Cet entretien a pour but de s'assurer des aptitudes des candidats aux spécificités de l'épreuve orale du concours.*

R E F O R M E

Selon arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

Epreuve d'admissibilité :

Une épreuve de culture générale portant sur l'étude d'un seul texte relatif à l'actualité sanitaire et sociale de 3000 à 6000 signes (soit 1 page A4 dactylographiée). Trois questions sont posées sur ce texte. L'évaluation porte sur : les capacités de compréhension, d'analyse, de synthèse, d'argumentation et d'écriture des candidats. Celle-ci, d'une durée de **deux heures**, est notée sur vingt points.

Une épreuve de test d'aptitudes. L'évaluation porte sur : les capacités de raisonnement logique et analogique, d'abstraction, de concentration, de résolution de problème et les aptitudes numériques.

Celle-ci d'une durée de **deux heures**, est notée sur vingt points.

Cette épreuve prend la place des anciens tests psychotechniques.

Une note inférieur à 8 sur 20 à l'une de ces épreuves est éliminatoire. Pour être admissible, le candidat doit obtenir un total de points au moins égal à 20 sur 40 aux deux épreuves.

Avant la réforme, la note éliminatoire était de 7/20.

Epreuve d'admission :

Cette épreuve d'une durée de 30 minutes est destinée à apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel. Elle est d'une durée de 30 minutes. Le candidat pour être admis doit obtenir au moins 10 points sur 20.

CPES - ESCAGI

CONCOURS D'ORTHOPHONISTE

La Profession : L'Orthophoniste traite les troubles du langage oral (bégaiement, articulation...) ou du langage écrit (dyslexie, dysorthographe..) pouvant provenir de handicaps moteurs, sensoriels ou mentaux, notamment chez le jeune enfant.

Le Concours : Le concours est ouvert aux bacheliers, ou aux titulaires d'un diplôme équivalent. Il permet d'entrer dans des écoles publiques ou agréées. Les études durent 4 ans et sont sanctionnées par un Diplôme d'Etat.

L'obtention de ce Diplôme permet l'exercice d'une profession paramédicale (ou la poursuite d'études complémentaires), soit dans le secteur hospitalier, public ou privé, soit en qualité de professionnel libéral.

Le concours est organisé en épreuves écrites et épreuves orales. Les épreuves écrites comprennent généralement une dictée, des exercices d'orthographe, de grammaire et de vocabulaire, une dissertation et une contraction de texte. Certains concours comportent également une épreuve de Synthèse de documents, de commentaire de texte, de dissertation ou de tests psychotechniques.

Les épreuves orales ont pour but de s'assurer de la bonne expression des candidats, et de leur motivation. Elles permettent aussi de tester leurs aptitudes d'analyse et de mémorisation.

Les Enseignements : Ils commencent le 3ème lundi de septembre et préparent les étudiants aux premiers concours qui se déroulent en mars (premier groupe d'épreuves). Ils sont ensuite consacrés au programme des épreuves de second groupe et d'oral jusqu'à fin mai, une semaine de révision est prévue avant les derniers concours de septembre.

Les sections comprennent un maximum de 20 à 25 étudiants.

Les Horaires : Chaque semaine, les Cours et Contrôles comportent 25h, réparties comme suit :

- Français écrit (orthographe et grammaire)	:	9 heures
- Dissertation et contraction de texte	:	4 heures
- Tests : aptitudes numérique et logique	:	2 heures
vocabulaire	:	2 heures
- Culture générale	:	2 heures
- Méthodologie des techniques d'entretiens	:	1 heure
- Contrôles	:	4 heures
- Biologie	:	1 heure

.../... (suite au verso)

A partir d'avril, les horaires sont aménagés durant les semaines où se déroulent les épreuves écrites des divers concours passés par les étudiant(e)s. Ensuite, les cours sont consacrés, durant environ 6 à 8 semaines, à acquérir les techniques et l'assurance nécessaires à la réussite des épreuves orales.

Le Contrôle Continu : Les enseignements sont complétés par des « Concours Blancs » et Devoirs Surveillés hebdomadaires de 4 heures, effectués au CPES-ESCAGI dans les conditions de durée et de difficulté des concours. En outre, les professeurs donnent de nombreux devoirs à effectuer à la maison, et corrigés à l'Ecole.

Un travail négligé ou des résultats manifestement insuffisants peuvent être sanctionnés par l'exclusion, décidée par la Direction Pédagogique.

Préparation à l'oral : Des oraux blancs sont organisés devant un jury, avec sujets d'annales.

Chaque session est enregistrée au caméscope et ensuite commentée et critiquée par le professeur, permettant ainsi à l'étudiant(e) d'acquérir la technique et l'assurance indispensables à la réussite de cette épreuve.

Tarif : 3720.00 euros pour 720 heures d'encadrement pédagogique et de Contrôle Continu.

*L'admission au CPES-ESCAGI est subordonnée à un examen du dossier par l'un des membres de la Direction Pédagogique .En cas d'hésitation, il pourra être demandé un entretien complémentaire.
Cet entretien a pour but de s'assurer des aptitudes des candidats aux spécificités de l'épreuve orale du concours.*

CPES - ESCAGI

TRAVAILLEUR SOCIAL

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

EDUCATEUR SPECIALISE

EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

La Profession : Les travailleurs sociaux assurent une présence quotidienne aux côtés des personnes qui rencontrent des difficultés. Ils leur apportent une aide ponctuelle ou plus durable.

L'Assistant de Service Social informe et conseille les personnes ou les familles pour améliorer leurs conditions de vie : droits aux prestations sociales, accès aux soins médicaux ou à la formation. Il les oriente vers les services spécialisés, participe au développement social de quartier et à la mise en œuvre de projets socio-éducatifs.

L'Educateur Spécialisé concourt à l'éducation d'enfants, d'adolescents ou d'adultes présentant des déficiences physiques, psychiques ou comportementales. Il leur apporte un soutien scolaire, social ou sanitaire. Il participe à la protection judiciaire de la jeunesse et au développement local de quartier.

L'Educateur de Jeunes Enfants intervient dans les structures d'accueil de la petite enfance, dans les hôpitaux ou dans les établissements d'enfants handicapés ou connaissant des difficultés scolaires, ou encore dans les centres de loisirs. Il contribue ainsi à leur éveil et leur permet d'acquérir la socialisation nécessaire à la réussite de leur scolarité.

Le Concours : L'admission dans les centres de formation est subordonnée à un concours d'entrée qui comprend des épreuves écrites et des épreuves orales. Ces épreuves ont pour but d'apprécier les capacités de synthèse et d'expression des candidats, et de s'assurer de leurs qualités d'écoute, d'observation et de relation, tout en évaluant leur aptitude à l'adaptation et à l'innovation. Une attention particulière est portée à l'analyse de leurs motivations et à la pertinence de leur orientation. Ces concours sont ouverts aux bacheliers ou aux titulaires d'un titre équivalent.

Les études durent 3 ans (27 mois pour les éducateurs de jeunes enfants) et se déroulent dans des établissements publics ou associatifs. L'obtention du Diplôme d'Etat sanctionnant les études permet de postuler dans les services publics, ou para-publics, les associations, les services hospitaliers ou les crèches, le plus souvent gérés par le Ministère des Affaires Sociales ou celui de l'Education Nationale ou par les Collectivités Locales.

.../... (suite au verso)

Les Enseignements : Ils commencent le troisième lundi de septembre et sont consacrés à l'étude des programmes jusqu'à la fin du mois de février. Le mois de mars permet des révisions approfondies avant les premiers concours, qui commencent en mars ou en avril.

Les sections comprennent en moyenne 20 étudiants.

Les cours sont complétés par des simulations d'épreuves orales. Chaque session est enregistrée au magnétoscope et ensuite commentée et critiquée par le Professeur, permettant à l'étudiant d'acquérir les techniques et la maîtrise de soi indispensables à la réussite de cette épreuve.

Les Horaires : Chaque semaine, les cours et contrôles comportent 20 heures, réparties comme suit :

- Epreuves de synthèse Dissertation – Discussion – Commentaire	4 heures
- Oral de groupe	1.5 heures
- Culture Générale et Méthodologie des Techniques d'Entretien	3 heures
- Travaux Dirigés	3 heures
- Tests Psychotechniques	
- Aptitude numérique et logique	1.5 heures
- Aptitude verbale	1.5 heures
- Economie et Droit	1.5 heures
- Concours Blancs et devoirs surveillés	4 heures

Le Contrôle Continu : Les enseignements sont complétés par des « Concours Blancs » ou Devoirs Surveillés hebdomadaires de 4 heures, effectués au CPES-ESCAGI dans les conditions de durée et de difficulté des concours. En outre, les professeurs donnent de nombreux devoirs à effectuer à la maison, et corrigés à l'Ecole.

Un travail négligé ou des résultats manifestement insuffisants peuvent être sanctionnés par l'exclusion décidée par la Direction Pédagogique.

Tarif : 2960.00 euros pour 580 heures d'encadrement pédagogique et de contrôle Continu.

CONTRAT D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :
Né(e) le : à :
Adresse :
.....
..... Téléphone :

Nom du parent responsable : Prénom :
Adresse (si différente de celle de l'étudiant) :
.....
.....
Préparant/titulaire d'un baccalauréat, série : (Obtenu en :))

Déclare m'inscrire au CPES-ESCAGI pour préparer le(s) concours de :

Masseur - Kinésithérapeute	Manipulateur	Psychomotricien
Orthophoniste	en E-R-M	Infirmier/Infirmière
Podologue	Ergothérapeute	Travailleur Social

selon les horaires de Cours et Contrôles détaillés dans la documentation et le règlement financier figurant au verso de la présente fiche dont j'ai pris connaissance. Les enseignements retenus représenteront un montant de frais de scolarité annuels de :€uros.

Je joins un chèque de 600.00 €uros à titre d'acompte, qui sera à valoir sur les frais de scolarité, (que le CPES-ESCAGI me restituera en cas d'échec au baccalauréat ou de réussite à un concours Paramédical) et m'engage à acquitter le solde :

Comptant, à l'inscription *
Par moitié, les 15 septembre et 15 décembre**
Ou en 8 versements égaux, le 20 des mois de septembre à avril ***

* *ce qui permet de bénéficier d'une remise de 5% (hors acompte)*

** *ce qui permet de bénéficier d'une remise de 3% (hors acompte)*

*** *en remettant tous les chèques lors de l'inscription.*

J'ai bien noté que mon inscription ne sera définitive qu'après communication de mes notes du baccalauréat au CPES-ESCAGI, pour validation par la Direction Pédagogique.

Je m'engage en outre à participer assidûment à tous les cours et contrôles, tout absentéisme anormal et non justifié pouvant être sanctionné par mon exclusion de l'établissement.

Fait à Le 2011

L'Etudiant :

Le Parent :

Faire précéder la signature de la mention "bon pour caution"

REGLEMENT FINANCIER

1) *Les frais de scolarité sont payables de la manière suivante :*

- 600 Euros lors de l'inscription, à titre d'acompte, à valoir sur le montant total des frais,
- une moitié du solde au 15 septembre, l'autre moitié au 15 décembre **par remise des chèques bancaires ou postaux lors de l'inscription avec une réduction de 3%.**

2) *Le paiement du solde peut être fractionné en 8 versements, le 20 des mois de septembre à avril, **par remise du nombre correspondant de chèques bancaires ou postaux lors de l'inscription.***

3) *Le paiement comptant de l'intégralité des frais de scolarité entraîne une réduction de 5 % sur le solde, une fois déduit le montant de l'acompte.*

4) *Si l'inscription est souscrite avant les résultats du baccalauréat, l'intégralité des sommes versées est restituée en cas de non obtention de ce diplôme. Il est fait de même si la Direction Pédagogique décide de ne pas valider l'inscription au vu des notes obtenues aux épreuves de cet examen , ou si le candidat est reçu à un concours passé en 2010.*

5) *En cas d'exclusion décidée par l'établissement ou de départ en cours d'année motivé par un cas de force majeure (maladie, accident...), le CPES-ESCAGI procédera au remboursement des frais de scolarité, hors acompte versé à l'inscription, au prorata des mois ou fraction de mois civils de scolarité, l'année scolaire étant toujours réputée comprendre 8 mois.*

6) *Dans les autres cas (autre orientation décidée après l'inscription, convenance personnelle de l'élève, abandon des études...) tout trimestre de scolarité commencé est intégralement du, l'année de prépa étant réputée divisée en 3 trimestres (septembre-novembre, décembre-février, mars-mai). En outre, un trimestre supplémentaire sera du à titre d'indemnité de résiliation (en application de l'Arrêté Ministériel du 31 juillet 1986).*

MODALITES D'INSCRIPTION

. Les inscriptions au CPES-ESCAGI sont prises à compter du 1^{er} Février, et sont closes dès que les places disponibles ont été attribuées. Des listes d'attente sont ensuite ouvertes, des annulations pouvant libérer des places (échec au bac ou réussite à un concours passé en 2010).

. Les candidats doivent retourner la fiche d'inscription, accompagnée des pièces suivantes :

- notes du baccalauréat (dès l'obtention du diplôme),
- deux photos d'identité,
- chèque d'acompte (600 Euros).
- 6 enveloppes libellées et timbrées à l'adresse du parent responsable.

. La Commission Pédagogique du CPES-ESCAGI examine les dossiers des candidats dans la semaine de leur réception. Les étudiants sont informés dans les huit jours de la décision d'acceptation ou de refus de leur inscription. Celle-ci ne devient définitive qu'au vu des notes du baccalauréat. Des résultats insuffisants dans les matières essentielles peuvent remettre en cause la décision de la Commission.

**CPES ESCAGI
13 RUE DE LA POUDRIERE
13090 AIX EN PROVENCE**

04.42.59.14.02

bac2000.escagi@wanadoo.fr

Bac2000-escagi.com

<p>PIECES A RAPPORTER POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER</p>
--

- 6 ENVELOPPES TIMBREES
- RELEVÉ DES NOTES DU BAC
- 2 PHOTOS D'IDENTITE
- ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE